

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

La politique familiale est un enjeu politique capital à Genève, pour la paix sociale, la qualité de vie mais surtout un enjeu pour les personnes concernées.

Il est impossible de fermer les yeux sur la paupérisation des familles, et le PS formule des propositions concrètes pour une politique de soutien aux familles, qu'elles soient monoparentales, recomposées, séparées/divorcées, ou composée de deux parents.

Il est important que les employeurs permettent d'adapter leurs exigences aux besoins des familles, en fonction de leurs situations, que les parents trouvent des solutions pour la garde de leurs enfants en âge préscolaires, que chaque famille puisse se loger dignement, arrive à boucler les fins de mois, que les familles puissent se sentir en sécurité.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

- Augmenter le nombre de places en crèches, développer des horaires élargis pour répondre aux besoins des travailleur-euse-s à horaires irréguliers
- Permettre l'aménagement du temps de travail, permettre des temps partiels pour la garde des enfants préscolaires ou des horaires adaptés pour amener et aller chercher les enfants à l'école
- Instaurer un congé parental de 12 mois, pour moitié pour chaque parent
- Augmenter l'investissement dans des structures d'encadrement : crèches, jardins d'enfants, cuisines scolaires, centres de loisirs, accueillant-e familial-e

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Malgré les solutions qui existent, et qui doivent encore être développées, de nombreuses familles n'y ont pas accès : les démarches administratives, souvent complexes, fastidieuses, et le manque d'information ou de temps pour y accéder, font que certaines familles ne savent pas ou renoncent à demander les aides auxquelles elles auraient droit.

Les situations très diverses des familles modernes font que parfois leur spécificité n'est pas suffisamment prise en compte, et on peut constater une forme de bureaucratie s'installer dans les services administratifs, sans la souplesse qui doit permettre d'envisager chaque situation.

Egalement, la barrière de la langue, notamment pour les familles migrantes, est souvent un frein pour accéder aux prestations.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

- Augmenter le nombre d'éducateur-trice-s migration dans les écoles, par région, pour améliorer l'interface entre les foyers d'accueil, les familles migrantes et l'école
- garantir la reconnaissance et la protection légales, dans l'intérêt des enfants, des différentes familles au sein desquelles ils/elles naissent.
- Soutenir les associations de malades, les ligues de santé et les associations de familles ou proches défendant leurs intérêts

- Défendre le regroupement familial, notamment dans la Loi sur les étrangers et le droit de vivre en famille pour toutes et tous
- Améliorer les structures et la communication sur les aides disponibles

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Un tel système permettrait d'être le service référent, coordinateur et interlocuteur unique qui regroupe ou renvoie vers toutes les prestations existantes.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Un regroupement des prestations est une forme de centralisation peut entraîner des dérives, comme par exemple les critères d'entrée en matière sur un dossier, qui empêcherait les familles recalées d'accéder à la moindre aide.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Un tel observatoire existe depuis 2015, au sein de l'Institut de recherches sociologiques de la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève. Outre le fait de récolter et partager des informations précieuses, il travaille notamment à la recherche de l'association Avenir Familles, avec des personnes de Pro Juventute et de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales. Son principal avantage est d'être un centre de soutien et de compétences sur les familles genevoises, et de pouvoir devenir un interlocuteur indispensable auprès des autorités cantonales dans l'élaboration des politiques publiques familiales.

b) Quels en seraient les désavantages ?

-

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

- Les allocations familiales, qui présentent notamment le défaut d'être versées à tous sans prise en compte du revenu.
- Les prestations complémentaires familiales
- les soutien à certaines associations, comme Couple et famille, association des familles monoparentales, Compagna, Pro-Filia Genève, Solidarité Femmes et SOS Femmes

b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?

Il convient de s'attaquer avant tout à ce qui retient les gens de faire des enfants : le prix des logements, la fiscalité discriminatoire pour les couples mariés, la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

- Aider les familles à boucler leurs fins de mois, notamment avec le plafonnement à 10% du revenu du ménage des primes d'assurances maladie.
- Renforcer l'allocation logement pour les familles à revenus modestes, en particulier les familles monoparentales
- Mettre sur pied une fondation pour le logement des jeunes, au cours de leur formation ou premier emploi
- Soutenir la création du chéquier sport pour les familles, afin de développer la pratique de l'activité sportive...
- Permettre de concilier vie familiale et professionnelle (voir série de mesures ci-dessus), et prendre en compte la diversité des situations